



Statut (étudiant et scientifique)

Par **membre nouveau**, le **15/10/2011** à **16:30**

Bonjour,

Je suis étudiant étranger en master2, ma carte de séjour est expiré, j'ai déposé un dossier de renouvellement auprès de la préfecture d'Arras. (Une thèse à l'université Artois). J'ai eu un offre plus intéressant CDD de 6 mois au LCPC (laboratoire de recherche à paris).

Je voudrai savoir est-ce que je pourrai faire un changement de statut (étudiant -> scientifique), accompagné avec un changement d'adresse (pas de calais-> yvlines)avant la réception finale de la carte de séjour (donc avec le récépissé), ou je doit attendre que la carte de séjour soit délivré.

Est-ce que il y a un risque de me refuser le changement de statut étudiant à scientifique le fait que j'ai déposé le dossier de renouvellement avec une inscription en thèse et puis le changement avec un contrat dans un autre laboratoire ?

S.V.P c'est très urgents . Merci.